

La présidente

COMMUNIQUÉ DE DÉCISION
Séance plénière de la Commission nationale du débat public

Paris le 6 juillet 2022

NOUVELLES SOLLICITATIONS _____

I. DEMANDE DE CONSEILS OU AVIS METHODOLOGIQUES – ARTICLE L.121-1

- **Avis méthodologique pour la mise en place d'une zone à faibles émissions (ZFE) tous véhicules à GRENOBLE et pour la « sortie du diesel » (38)** : Valérie DEJOUR, Jean-Michel FOURNIAU et Véronique MOREL sont chargé.e.s d'édicter des recommandations à caractère méthodologique relatives à la définition d'un dispositif de concertation du public pour le projet d'extension de la ZFE de Grenoble et de « sortie du diesel », puis pour suivre ce dispositif.
[Consulter la décision](#)

II. SAISINE – ARTICLE L.121-8-I

- **Projet de prolongement de la ligne de tramway T10 vers la future ligne 15 à CLAMART (92)** : la CNDP décide d'organiser une concertation préalable. Dominique GANIAGE et Sylvie HAUDEBOURG sont désignées garantes de la concertation préalable sur ce projet.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de production d'aciers à basse émission de CO2 sur le site de production d'acier d'ArcelorMittal à DUNKERQUE (59)** : la CNDP décide d'organiser une concertation préalable. Anne-Marie ROYAL et Jean-Michel STIEVENARD sont désignés garante et garant de la concertation préalable sur ce projet.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de renforcement du réseau de 400.00 Volts de PETIT-CAUX à AMIENS (76, 80)** : une concertation préalable est organisée sur ce projet. Priscilla CASSEZ et Marie-Claire EUSTACHE sont désignées garantes de la concertation préalable sur ce projet.
[Consulter la décision](#)

III. DEMANDE DE DESIGNATION - ARTICLE L.121-17

- **Projet de création d'un établissement pénitentiaire à BERNES-SUR-OISE et mise en compatibilité des PLU des communes de BERNES-SUR-OISE et MARANGLES (95) :** Dalila DA COSTA ALVES et Patrick NORYNBERG sont désignés garante et garant de la concertation préalable de ce projet de création d'un établissement pénitentiaire à BERNES-SUR-OISE et sont chargés d'assurer une mission de conseil en matière de participation du public pour la mise en compatibilité des PLU des communes de BERNES-SUR-OISE et MARANGLES impliquées par ce projet.

[Consulter la décision](#)

IV. DEMANDE DE DESIGNATION - ARTICLE L.123-19

- **Projet de création d'un établissement pénitentiaire sur la commune de MURET (31) :** Jean-Pierre WOLFF est désigné garant de la participation du public par voie électronique (PPVE) préalable à l'autorisation de destruction d'espèces protégées à l'occasion de ce projet.

[Consulter la décision](#)

MISSIONS EN COURS _____

I. DEBAT PUBLIC

- **Projet de construction de deux réacteurs nucléaires « EPR2 » sur le site de Penly, dans le cadre de la proposition de programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France d'EDF (16) :** la CNDP décide d'organiser une expertise complémentaire permettant de faire la synthèse des informations disponibles sur : le retour d'expérience sur la conception, la fabrication, la construction et l'exploitation des réacteurs à eau pressurisée (REP) dans le monde ; les autres modèles de REP de génération III en projet ou en construction dans le monde ; les projets de réacteurs modulaires de plus faible puissance dits *Small Modular Reactors* (SMR).

[Consulter la décision](#)

- **Projet de plateforme énergétique bas carbone sur la commune de SAUCATS (33) :** la CNDP prend acte de la décision de la commune de SAUCATS et du bilan des maîtres d'ouvrage, présentant les enseignements tirés du débat public. La CNDP constate que les responsables du projet ont abordé tous les sujets soulevés dans le débat public et qu'ils décident de la poursuite du projet. Elle note que les responsables de projet s'engagent à étudier certains scénarios alternatifs présentés au cours du débat public, qu'ils écartent le projet de Datacenter du périmètre du projet HORIZEO, qu'ils reprennent les questionnements sur l'opportunité du projet d'électrolyseur dans le cadre du projet HORIZEO et qu'ils s'engagent à étudier la conception d'une offre d'énergie électrique verte pour les riverains et les possibilités d'ouverture du capital du parc photovoltaïque. La CNDP recommande que les responsables du projet présentent un calendrier précis de mise en œuvre des actions annoncées, organisent une réunion publique sur les enseignements du débat, précisent les conditions de choix technologiques en matière de panneaux photovoltaïques, exposent la méthodologie du « comité de suivi » annoncé, mettent rapidement à disposition du public les études concernant le bilan carbone du projet, détaillent la méthodologie envisagée pour identifier le ou les porteur(s) de projet agricole, précisent la manière dont sera étudiée la question d'une tarification

préférentielle de l'électricité pour les habitant.e.s, leurs engagements pour mobiliser l'activité économique régionale.

Philippe BERTRAN et Aurélie DALLEAS DE DOMINGO sont désigné.e.s garant et garante chargé.e. s de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

[Consulter l'avis](#)

[Consulter la décision](#)

- **Projet de création d'une ligne de tramway sur le pôle LILLE et sa couronne (59)** : la CNDP prend acte du bilan du porteur de projet, présentant les enseignements tirés de la concertation préalable sur ce projet. La CNDP constate que le projet a été modifié pour intégrer des observations du public, notamment quant au terminus de la branche nord de la ligne Lille et sa couronne, et l'opportunité de la desserte Wattignies – Seclin à l'exception de la conduite d'une étude multi-critères comparative entre le tracé de référence et une variante du public sur le tracé de la ligne entre la place Tacq et la Citadelle Vauban. Elle note cependant que les justifications sont insuffisantes quant à la décision de ne pas relier la gare Lille Flandres. La CNDP recommande que le porteur de projet réalise cette étude comparative permettant de justifier cette décision et que ses conclusions soient débattues.

Christophe BACHOLLE est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

[Consulter l'avis](#)

[Consulter la décision](#)

- **Projet de création d'une ligne de tramway ROUBAIX TOURCOING A LILLE (59)** : la CNDP prend acte du bilan du porteur de projet, présentant les enseignements tirés de la concertation préalable et les réponses apportées aux recommandations des garants. La CNDP constate que la concertation préalable a permis au porteur de projet d'approfondir ses études sur la desserte du secteur de Wattrelos et de la liaison transfrontalière, que le porteur de projet apporte des réponses globalement complètes et argumentées aux questions et arguments du public. La CNDP recommande que la concertation continue permette notamment de poursuivre les échanges sur la desserte du secteur de Wattrelos et de la liaison transfrontalière.

Christophe BACHOLLE est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

[Consulter l'avis](#)

[Consulter la décision](#)

- **Projet HALIOTIS de réhabilitation de la station d'épuration de NICE (04)** : la CNDP prend acte du bilan du porteur de projet présentant les enseignements tirés de la concertation préalable et les réponses apportées aux recommandations des garants. La CNDP constate que le maître d'ouvrage apporte des réponses globalement complètes et argumentées aux questions du public et aux recommandations du garant et de la garante. La CNDP recommande que le maître d'ouvrage respecte ses engagements quant aux moyens mis en œuvre, notamment la création de la « Maison du projet », qu'il rende transparente la manière dont les enseignements de la concertation auront été pris en compte dans le marché global de performance, et que l'étude de vulnérabilité du projet au changement climatique soit largement diffusée et débattue avec le public.

Alain COMBES est désigné garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur ce projet.

[Consulter l'avis](#)

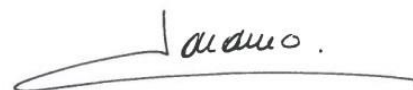
[Consulter la décision](#)

II. CONCERTATION

- **Projet de création du centre CIGEO de stockage réversible profond de déchets radioactifs (55, 52) :** Jean-Luc CAMPAGNE et Claire MORAND sont désigné.e.s garant et garante de l'information et de la participation du public de ce projet jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique de demande d'autorisation de création de ce projet, en complément de Marie-Line MEAUX et Jean-Daniel VAZELLE, précédemment désignés.
[Consulter la décision](#)
- **Projet de de passage à 2*3 voies de l'autoroute A 63 au Sud de BORDEAUX (33) :** Marion JULIOT est désignée garante de la concertation préalable sur ce projet, en complément de Marion THENET, précédemment désignée.
[Consulter la décision](#)

III. QUESTIONS DIVERSES

- **Commission consultative paritaire :** une commission consultative paritaire (CCP) est instituée auprès de la Commission nationale du débat public.
[Consulter la décision](#)
- **Comité social d'administration de proximité :** un comité social d'administration de proximité (CSAP) est créé auprès de la Commission nationale du débat public.
[Consulter la décision](#)
- **Modification de la liste nationale des garantes et des garants :** Philippe BERTRAN est inscrit sur la liste nationale des garantes et des garants.
[Consulter la décision](#)



Chantal JOUANNO